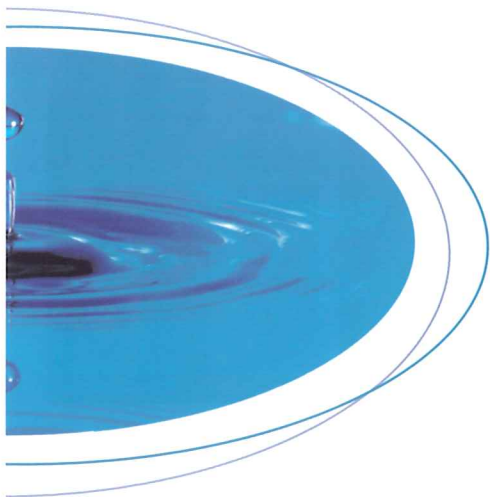


L'eau potable que la Ville de Montréal produit et distribue par son réseau d'aqueduc est d'excellente qualité et respecte la norme québécoise relative à la teneur en plomb de l'eau. Toutefois, certaines résidences construites avant 1970 pourraient être reliées au réseau d'aqueduc de la Ville par un raccordement en plomb. C'est surtout lorsque l'eau stagne dans ces tuyaux qu'il pourrait y avoir dissolution de plomb dans l'eau. **Cela ne signifie pas qu'il y ait obligatoirement dépassement de la norme.**



Il est important de noter qu'aucun cas d'intoxication au plomb causé par l'eau du robinet n'a été rapporté à Montréal.

L'existence de tuyaux en plomb n'est pas une situation unique à Montréal. On la retrouve ailleurs au Québec, au Canada et dans le monde.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION

Sur le réseau d'aqueduc :

Ville de Montréal
311
ville.montreal.qc.ca/eaupotable

Sur la santé :

Info-Santé CLSC
811

Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
santepub-mtl.qc.ca/eaupotable

Sur les normes gouvernementales :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
1 800 561-1616
www.mddep.gouv.qc.ca/eau/inter.htm

Si vous désirez faire analyser l'eau de votre robinet, assurez-vous de communiquer avec un laboratoire accrédité.

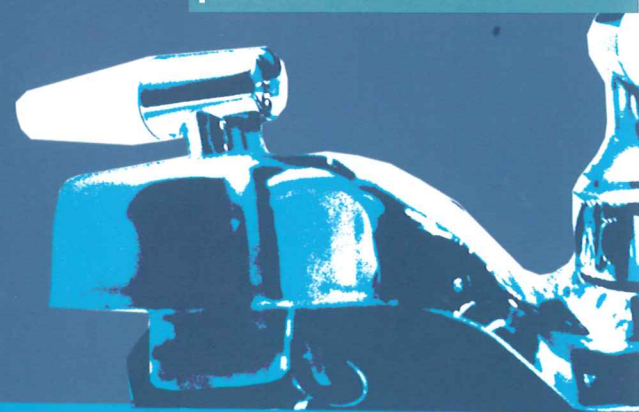


ville.montreal.qc.ca/eaupotable

SITE-DE-DGSRE-Automne 2009

Direction
de l'eau

Information sur les raccordements d'eau potable en plomb



RÉPOND-ELLE AUX NORMES ?
L'EAU
DE VOTRE ROBINET

Montréal 

SI VOUS HABITEZ...

1. ... un bâtiment de huit logements et plus ou une résidence construite après 1970 : la probabilité que le tuyau de raccordement d'eau potable de votre résidence au réseau d'aqueduc municipal soit en plomb est **pratiquement inexistante.**
2. ... un bâtiment de moins de huit logements construit avant 1970 : le tuyau de raccordement d'eau potable de votre résidence au réseau d'aqueduc municipal pourrait être en plomb. Cependant, même si le raccordement est en plomb, cela ne signifie pas qu'il y ait dépassement de la norme.
3. ... un bâtiment construit entre les années 1940 et 1950, communément appelée « maison d'après-guerre » (*Wartime Housing*) : le tuyau de raccordement d'eau potable de votre résidence au réseau d'aqueduc municipal pourrait être en plomb. Dans ce cas-ci également, même si le raccordement est en plomb, cela ne signifie pas qu'il y ait dépassement de la norme.



LA NORME GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'EAU POTABLE

Le gouvernement du Québec réglemente la qualité de l'eau potable et, conséquemment, détermine les normes dont la teneur maximale en plomb dans l'eau.

Jusqu'en 2001, la norme maximale associée à la teneur en plomb de l'eau au Québec était de 0,05 milligramme par litre. Cette norme existait depuis plusieurs décennies. Depuis, le gouvernement du Québec a fait passer cette norme de 0,05 à 0,01 milligramme par litre.

Pourquoi modifier la norme?

Le plomb est un métal omniprésent dans l'environnement, notamment dans la composition des anciennes peintures, la nourriture, l'air et la poussière. Plusieurs sources présentes autrefois ont été éliminées aujourd'hui par des normes plus restrictives. Depuis 1970, il n'y a pratiquement plus de plomb dans l'essence, la peinture, les boîtes de conserve, les soudures de plomberie et autres matériaux.

La nouvelle norme répond aux recommandations de Santé Canada et s'inscrit dans la tendance que suivent d'autres pays occidentaux.

LE PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal est soucieuse de la santé et du bien-être de ses citoyennes et citoyens. Aussi, met-elle constamment tout en œuvre pour fournir une eau d'excellente qualité répondant aux normes établies par le gouvernement du Québec.

En janvier 2006, la Ville a mandaté une équipe pour identifier l'ampleur de la problématique du plomb sur l'île de Montréal. Cette équipe est formée de représentants des différents arrondissements et des villes liées, de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de la Chaire Industrielle CRSNG en Eau Potable de l'École Polytechnique de Montréal et de la Division des laboratoires de la Ville de Montréal. C'est à partir de leurs travaux qu'a été élaboré le Plan d'action mis en branle par la Ville dès 2007. Voici les grandes lignes :

- La Ville de Montréal a mis en œuvre un programme, accepté par le gouvernement du Québec, pour éliminer, d'ici 2026, les entrées de service d'eau en plomb sur l'île.
- La Ville de Montréal avec la collaboration de la DSP a mené une campagne d'information auprès des résidents des bâtiments de moins de huit logements, construits avant 1970 et reliés au réseau municipal d'aqueduc par des raccordements domestiques en plomb.
- Les citoyens peuvent obtenir de l'information sur les raccordements d'eau potable en plomb en consultant le site Internet de la Ville ou en composant le 311.

Malgré les faibles risques associés à la santé, la Ville suggère aux propriétaires de remplacer le tuyau de raccordement en plomb qui relie leur propriété au réseau d'aqueduc municipal. C'est cependant aux propriétaires que reviendra le choix d'un entrepreneur ainsi que tous les coûts liés aux travaux et à la réfection des trottoirs (si nécessaire).

Des questions? Composez le 311.

Conseils de prévention

La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) considère que le risque à la santé associé à la présence de plomb dans l'eau du robinet des bâtiments ayant une entrée de service en plomb est faible et limité aux femmes enceintes (pour l'enfant à naître) et aux enfants de moins de 6 ans.

Toutefois, afin de réduire au minimum ce faible risque, la DSP recommande aux femmes enceintes et aux parents, pour leurs enfants âgés de moins de six ans, d'envisager l'utilisation d'un filtre fixé au robinet certifié par l'organisme NSF pour la réduction du plomb conformément à la norme NSF/ANSI no 53 et disponible sur le marché¹ ou de consommer de l'eau embouteillée. Un pichet filtrant peut également être efficace pour réduire le plomb dissous, mais l'utilisateur doit s'assurer de faire couler l'eau du robinet quelques minutes avant de remplir le pichet afin d'éliminer toute trace de plomb sous forme particulaire.

Cette précaution s'applique tout particulièrement aux nourrissons alimentés avec des préparations commerciales de lait reconstitué avec de l'eau (lait concentré, lait en poudre).

Des gestes simples à intégrer à nos habitudes quotidiennes

- A. Laissez couler l'eau du robinet quelques minutes après qu'elle soit devenue froide (fraîche en été) avant de la boire, surtout si elle a séjourné de longues heures dans les tuyaux (le matin et au retour du travail).
- B. Après avoir laissé couler l'eau du robinet, remplissez un pichet que vous pouvez conserver quelques jours au réfrigérateur.
- C. Utilisez toujours l'eau froide pour cuisiner (café, thé, cuisson des légumes, des pâtes, du riz, etc.).
- D. Nettoyez régulièrement l'aérateur (petit tamis) de votre robinet.

¹ Peu importe le type de filtres, il faut suivre fidèlement les recommandations du fabricant quant à l'installation et à l'entretien de ces filtres.

Comment vérifier si le tuyau de raccordement est en plomb

Trouvez la vanne d'entrée d'eau et observez le tuyau : le plomb est de couleur grise, n'a aucune résonance si on le frappe et laisse des marques métalliques lorsqu'on le gratte. Il n'attire pas un aimant.

Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer cette vérification, communiquez avec votre propriétaire ou avec un plombier.



Exemple d'un tuyau en plomb

Exemple d'un tuyau en cuivre

